

Une SA postale n'est pas le problème majeur

Le service universel assuré par la Poste n'a rien à gagner d'une transformation de la régie en société anonyme. En revanche, il s'agit de garantir le financement de prestations de qualités à l'ensemble de la population sur tout le territoire pour le bonheur de la vie collective et civique.

Quelle arrière-arrière pensée avait le Conseil fédéral quand il fit savoir qu'il attendait pour 2007 un projet de loi faisant de la Poste, société de droit public, une société anonyme (SA)? En général, il ne rend pas public l'échéancier de ses travaux. Était-ce à la veille du débat sur Swisscom une *provoc* ou un rappel de la doctrine dominante? Quoi qu'il en soit, en laissant croire à une privatisation, il faussait prématurément le débat.

E-mail et SMS

La Poste affronte une double concurrence. Celle des autres vecteurs de communication - Internet, téléphonie mobile - et celle commerciale des autres transporteurs de courrier et d'envois au bénéfice d'une concession, que l'on peut obtenir comme un droit si l'on remplit les obligations professionnelles requises. Les concurrents s'intéressent en priorité aux gros clients et à la distribution dans les zones à forte densité de population. La Poste, elle, doit garantir un service universel; dans les zones reculées au même tarif que dans les zones porte à porte. Le monopole du courrier jusqu'à 100

grammes lui garantit une compensation considérée comme suffisante. Toutefois on ignore le coût réel du service universel bien que l'ordonnance sur la Poste l'exige formellement (art. 17).

Par rapport à ces données incontournables que peut apporter une SA?

La SA postale

La doctrine attribuée à la SA des avantages répertoriés. Elle serait stimulante, exigeant des résultats que contrôle la bourse; elle permet de lever des capitaux; elle se prête à des participations croisées, à des constructions financières (holding, société mère) variées. Rien de cet éventail mirobolant qui s'applique à la Poste. Petit tour d'horizon.

- Une cotation impliquerait un partage du capital avec des actionnaires privés. Situation délicate lorsque l'actionnaire majoritaire est l'Etat (voir Swisscom). D'autre part le capital devrait être renté, or le problème de la Poste est celui de la préservation de sa capacité d'autofinancement et non pas de la rétribution de capitaux à l'extérieur.

(ag) Suite de l'article à la page 2

Sommaire

Les universités ont besoin d'autonomie afin d'assumer pleinement leurs responsabilités.
page 2

Malgré les pressions de la Cour européenne des droits de l'homme, la Suisse ne lève pas la distinction entre fraude et évasion fiscales.
page 3

Débat sur la réforme du gouvernement (suite): pour l'élection d'une équipe au Conseil fédéral.
page 4

Le ménage millénaire entre la morale et l'argent.
page 5

Deuxième étape du voyage au pays du lait: les règles de la libéralisation selon Swissmilk.
page 8

Assurance maladie

L'initiative pour une caisse unique veut contribuer à rendre transparent un système par trop opaque et mal contrôlé. Elle vise à mettre un terme à une concurrence entre caisses plus coûteuse qu'efficace et aux liaisons dangereuses entre assurance sociale et privée.

Edito page 3

L'autonomie et la responsabilité

Les malversations et autres arrangements avec les règles comptables et les règlements ont projeté quelques hautes écoles sur le devant de la scène médiatique. A l'heure où se décide une nouvelle organisation du paysage universitaire helvétique, ce coup de projecteur révèle une image peu flatteuse que les médias dépeignent avec guère de nuance.

Les malversations d'abord. Plus ou moins graves, elles révèlent la cupidité et l'arrogance de certains professeurs, des traits présents dans toutes les grandes organisations, publiques comme privées. Mais l'analogie n'excuse rien et l'on attend de l'Université qu'elle fasse le ménage. En a-t-elle pour- tant les moyens?

Car cette autonomie dont on la pare n'est souvent que fiction. Les arrangements dénoncés aujourd'hui reflètent précisément la nécessité de surmonter des contraintes réglementaires et budgétaires asphyxiantes: en additionnant des bribes de lignes budgétaires, on crée un poste d'assistant; et un solde de crédit non utilisé permet de compléter le rachat du capital-retraite, un argument pour s'attacher les services d'un chercheur réputé. Lisez la loi genevoise sur l'Université, son règlement d'application et les multiples directives de l'institution, un tissu serré de prescriptions dignes des plus lourdes bureaucraties.

Face à ces dysfonctionnements, la tentation est grande de serrer

encore le tissu, de multiplier les contrôles externes. Alors que pour favoriser l'innovation et la recherche, c'est d'une plus grande autonomie dont l'Université et ses membres ont besoin. Mais cette autonomie implique que soient attribuées des compétences et des responsabilités. Car l'Université est une institution privée de tête, au sommet comme dans les facultés. A l'ombre de l'auto- gestion règnent le chacun pour soi et la défense des territoires. En contrepartie d'une véritable autonomie universitaire, le recteur et les doyens doivent disposer d'un véritable pouvoir d'arbitrage et rendre des comptes à un conseil d'administration garant des objectifs généraux fixés par la col-

lectivité payante. Point n'est besoin d'aller chercher très loin un modèle: les Ecoles polytechniques fédérales fonctionnent ainsi à satisfaction.

Une chose encore. La direction d'une Université ne peut plus incomber à un professeur en fin de carrière sur la base de son seul mérite scientifique ou de son habileté à plaire à ses collègues et au pouvoir politique. La conduite d'une entreprise d'une telle taille et disposant d'un important budget exige, au-delà de la nécessaire connaissance du milieu académique, de solides capacités de gestion et de communication. Des qualités qui n'ont pas particulièrement frappé à l'occasion des récents événements. jd

Suite de la première page

La Poste

- Pour la même raison, la levée de capitaux est à exclure.
- La participation à des sociétés étrangères pourrait être intéressante. Mais le Conseil fédéral ne veut pas (voir Swisscom) que la Suisse (actionnaire majoritaire) assure des services de base dans un pays voisin. A nos yeux, elle serait possible et même souhaitable si elle était une collaboration de service public à service public, le départ d'un service public européen.
- Une extension de la SA à d'autres domaines, notamment le renforcement de la banque postale, pourrait être intéressante, et c'est le vœu de l'entreprise et des syndicats, mais il faut savoir que l'ordonnance interdit strictement ce

qu'elle appelle les subventions croisées. Les recettes du service universel ne peuvent servir à abaisser les prix des services libres et réciproquement (art.18). Du moins faudrait-il prévoir, si la banque postale se crée, une modification de la loi et de l'ordonnance.

- La SA soumettrait l'ensemble du personnel au statut du code des obligations et, bien sûr, des conventions collectives. C'est un problème syndical. Mais, sur ce point, on devrait attendre de l'autorité concessionnaire qu'elle soit plus exigeante dans les garanties que les concurrents de la Poste appliquent réellement les conditions de travail usuelles de la branche. De même Ulrich Gygi devrait, dans ses déclara-

tions publiques, affirmer une volonté de garantir les salaires réels et non pas les salaires nominaux.

Le vrai problème

Le service universel est une remarquable conquête démocratique. Ce fut longtemps un privilège de classe, lettrée et riche, de faire parvenir un message à un destinataire personnalisé. C'est aujourd'hui le droit de qui sait écrire une adresse. La distribution des journaux est de même une condition indispensable de la vie civique. La SA ne changera rien à ce problème, contrairement aux affirmations non démontrées d'*économiesuisse* qui laisse croire à de substantielles économies. Il est illusoire aussi d'imaginer que

les concurrents concessionnés pourront être appelés, comme le prévoit l'ordonnance, à financer le déficit du service universel. Mieux vaut maintenir le monopole à 100% si c'est la seule solution possible, qui ne coûte rien à la caisse publique. Car un subventionnement par la Confédération du service universel serait dans la logique selon laquelle l'Etat paie les déficits et les privés se partagent les bénéfices, en l'occurrence par la baisse des tarifs, ou dans le cas d'une SA par rétribution éventuelle du capital.

Le débat à venir sur les avantages et les inconvénients de la SA ne doit donc pas occulter le problème majeur qui demeure celui du financement du service universel. ag

Silence, on s'évade!

«Vous avez le droit de garder le silence!». Cette phrase évoque l'un des principes fondamentaux de la procédure pénale: nul n'est tenu de s'incriminer soi-même. En 2001, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) applique ce principe à la lettre dans une affaire jurassienne. Un contribuable soupçonné de soustraction d'impôt, en clair d'évasion fiscale, est amendé pour ne pas avoir fourni de documents à l'administration. Le TF rejette son recours, mais Strasbourg lui donne raison: dès lors qu'il risque une sanction pénale, le contribuable ne peut être obligé de fournir des éléments risquant de l'incriminer.

L'administration fiscale se retrouve Grosjean comme devant. Au contraire de la fraude fiscale, la procédure en soustraction d'impôt n'est pas conduite par les autorités pénales et leur artillerie de moyens coercitifs, mais unique-

ment par une autorité administrative: difficile d'obtenir des résultats si le contribuable n'est pas incité à collaborer. En 2002, le canton du Jura adapte donc sa législation sur le modèle de la loi bernoise: le contribuable doit choisir entre la collaboration avec l'autorité administrative ou une «vraie» procédure pénale avec d'une part les moyens de défense mais d'autre part des moyens d'investigation pouvant aller jusqu'à la levée du secret bancaire.

Parallèlement à ses travaux législatifs, le canton du Jura a déposé une initiative pour rendre le droit fédéral conforme à la CEDH. La Commission des redevances du Conseil des Etats vient d'adopter un projet de loi. Mais, comme l'annonce clairement le rapport, «le but n'est pas de muer la procédure en soustraction d'impôt en véritable procédure pénale». La modification proposée se contente de donner au contribuable le droit de refuser de collaborer avec les autorités fiscales tout en maintenant le caractère purement administratif de la procédure pour évasion fiscale. La révision de la loi sur l'harmonisation obligerait même les cantons de Berne et du Jura à exclure toute intervention du juge pénal.

Dans son avis, le Conseil fédéral applaudit des deux mains et dévoile le dessous des cartes. Dans les négociations avec l'UE, la Suisse a obtenu de continuer à refuser l'entraide judiciaire pour les cas d'évasion fiscale, précisément pour le motif que l'évasion n'est pas considérée dans nos frontières comme une véritable infraction pénale (cf. encadré). Les lois bernoise et jurassienne risquaient d'ouvrir une brèche dans le système négocié pour préserver le secret bancaire. Avec le projet pendant devant les Chambres, les coffres des banques seront encore à l'abri du fisc étranger.

Le Conseil fédéral annonce «accorder une grande priorité au respect de la CEDH par le droit fiscal suisse». On aimerait qu'il mette autant d'empressement à respecter les principes fondamentaux du droit international dans d'autres domaines!

ad

Edito

L'assurance maladie aux soins intensifs

Étrange parcours que celui de l'initiative populaire pour une caisse maladie unique. Lancé par le Mouvement populaire des familles, l'extrême gauche, les Verts et trois sections socialistes romandes, le projet d'une caisse unique n'avait au départ que peu de chance de séduire une majorité populaire. En effet, malgré le mécontentement provoqué par la hausse constante des primes, la centralisation proposée faisait l'impasse sur l'attachement des assurés au libre choix de leur caisse. Elle pouvait faire craindre aux régions moins promptes à faire appel aux médecins de devoir financer les coûts engendrés par les populations, notamment romandes, plus fortement consommatrices de prestations de soins. Le parti socialiste l'avait bien compris qui, dans un premier temps, échaudé par l'échec cinglant de sa propre initiative, avait refusé son appui. Son ralliement avait d'ailleurs donné le coup de pouce nécessaire à l'obtention du nombre de signatures nécessaires.

L'initiative pour une caisse unique se limite aux principes, confiant à la loi le soin d'énoncer les dispositions d'application. Voilà qui laisse place à l'interprétation. Le PS, qui a pris la direction du mouvement, a compris l'importance de donner un contenu concret à ces principes. L'organisation de la caisse unique pourrait être calquée sur celle de l'AVS ou de l'assurance chômage, laissant la place à des agences locales ou régionales. Les primes en fonction du revenu et de la fortune seraient fixées au niveau cantonal, avec un plafond. On peut même imaginer que les caisses, pour autant qu'elles se consacrent exclusivement à l'assurance de base, continuent de gérer les dossiers de leurs assurés. Bref, des propositions susceptibles de désamorcer les craintes à l'égard d'une administration tentaculaire, bureaucratique et anonyme.

L'initiative ne prétend pas résoudre le problème des coûts ascendants de la santé. Elle cherche à instaurer la transparence dans un système par trop opaque et mal contrôlé. Elle vise à mettre un terme à une concurrence entre caisses plus coûteuse qu'efficace et à bannir les liaisons dangereuses entre assurance sociale et privée. Enfin, elle veut établir un financement socialement équitable.

Le refus du Parlement d'entrer en matière, y compris par le biais d'un contre-projet, comme le possible rejet populaire ne cloront pas le débat. A terme il faudra bien abandonner l'illusion concurrentielle et adopter un financement plus simple et plus juste, par exemple par l'impôt. Et surtout réformer une médecine qui néglige la prévention, au profit des actes réparateurs.

jd

Un dispositif bien verrouillé

DP a déjà mis le doigt sur l'importance de l'article 51 de la Convention sur l'application de l'accord de Schengen sur lequel le Conseil fédéral s'appuie dans son avis (cf. DP 1627, *Secret bancaire: Des négociations à l'avantage de la Suisse*). Cette disposition prévoit le principe de double incrimination. L'exécution d'une perquisition ou d'une saisie suppose que les faits puissent donner lieu à un procès pénal dans les deux pays, l'Etat requérant et l'Etat requis. Tel n'est plus le cas si l'amende pour évasion fiscale ne peut être examinée par un juge pénal. La modification légale prévue consolide ce premier verrou. Deuxième verrou: si les Etats décident de modifier cet article 51 pour faciliter l'entraide en matière fiscale, la Suisse pourrait refuser ce changement tout en restant membre de Schengen. C'est ce que prévoit son accord particulier d'association (art. 7 al. 5).

L'échéance électorale de 2007 approche. Malgré l'envergure des enjeux politiques - à l'image de la révision du système de santé, du financement des assurances sociales ou de la question européenne - le vote risque de se focaliser autour de Christoph Blocher. Sa présence au Conseil fédéral et ses méthodes peu orthodoxes ont déjà ravivé le débat, jamais apaisé, sur la refonte de l'élection et du fonctionnement du collège gouvernemental.

Commencé avec un tour d'horizon des propositions avancées, suivi de la suggestion d'introduire un programme de législation, le débat continue cette semaine avec un article en faveur du scrutin de liste compacte.

Objectif: élire une équipe au Conseil fédéral le deuxième mercredi de décembre 2011

Après une législature 2003-2007 plutôt désastreuse pour le Conseil fédéral et à peine plus glorieuse pour les Chambres, les élections de l'année prochaine pourraient bien réserver quelques surprises. En particulier, le renouvellement de l'Exécutif en décembre 2007 s'annonce plus hasardeux que jamais. De quoi provoquer enfin des changements dans les modes de désignation et de vie en commun des sept personnes autrefois dites sages.

A qui profite l'actuel système d'élection au Conseil fédéral? Aux médias tout d'abord,

qui ont de quoi faire toutes sortes de mises en scène impliquant des acteurs plus ou moins à l'aise dans les rôles attribués. Aux membres de l'Assemblée fédérale ensuite, qui ont périodiquement l'occasion d'exercer leur pouvoir de grands électeurs et de faire croire qu'ils «votent sans instruction», comme le leur prescrit la Constitution.

A quoi sert le système d'élection au Conseil fédéral? A permettre aux Chambres réunies de désigner individuellement, au terme d'une succession d'aléas qui culmine dans le spectacle final d'une matinée électorale très médiatisée, les sept personnes qui formeront l'Exécutif fédéral et dirigeront chacune leur propre «ministère», modestement appelé département.

En apparence donc le système fonctionne, et mieux qu'ailleurs comme aiment à l'observer les Suisses. Sauf que la dramaturgie se fait de plus en plus folle à chaque élection et que les couacs se multiplient: non élection de la personne désignée par le groupe politique dont elle émane (de Liliane Uchtenhagen en 1983 à Christine Beerli en 2003), refus de son élection par la personne désignée (Francis Matthey en 1993), non réélection d'un membre de l'Exécutif (Ruth Metzler en 2003), démission inattendue, volontaire ou pas (Rudolf Friedrich en 1984, Elisabeth Kopp en 1989, Otto Stich en 1995, Joseph Deiss en 2006). Certes ces incidents ne sont pas inhérents au système. Mais, par-delà les circonstances personnelles auxquelles s'arrête volontiers la presse, ils illustrent les dysfonctionnements de l'institution elle-même. Formé de sept personnalités tirant chacune leur légitimité d'une élection individuelle, le Conseil fédéral est devenu un simple comité de dirigeants et ne constitue plus un Exécutif dont les membres se sentent liés par les pratiques bien helvétiques de la collégialité ou de la concorde. L'une et l'autre ont éclaté sous la pression conjuguée de la personnalisation favori-

sée par les médias et de l'invasion grandissante de l'esprit de compétition, qui n'inspire désormais plus seulement les mondes du sport et des affaires.

Pour restaurer le minimum de cohésion nécessaire à une autorité collégiale qui se veut efficace et convaincante, les propositions affluent, venant de la science et de la politique, auxquelles le Conseil fédéral lui-même réagit avec toutes les réticences d'une corporation très minoritaire, attachée à la défense de son statut exceptionnel (cf. DP 1686 et 1687).

En matière institutionnelle, les réformes ont peu de chances dans une Confédération qui se sent si bien pensée et pratiquée qu'elle se croit intouchable - au risque d'en périr à terme. La moindre idée nouvelle passe pour «unschweizerisch», disqualification intraduisible qui sonne comme une condamnation immédiate et définitive. Ainsi des listes bloquées pour l'élection au Conseil fédéral, telles que proposées par le Centre pour la réforme des institutions suisses (CRIS), relayé en l'occurrence par une initiative parlementaire de Christa Markwalder, la jeune et courageuse conseillère nationale radicale bernoise qui vient de reprendre les rênes du mouvement pro-européen Nomes.

Le sort de cette initiative paraît pour le moins incertain. Il n'empêche: le débat est désormais grand ouvert et débouchera pour 2011 sur une réforme, partielle mais significative, du système d'élection et du style de travail au Conseil fédéral. Pour trouver une majorité dans ce sens, il aura fallu frôler le chaos et subir Christoph Blocher, puissant révélateur: son élection en 2003 reflétait un changement de climat, son action depuis lors a démontré que les institutions helvétiques n'étaient nullement immunisées contre l'extrémisme néolibéral ni le populisme bon marché. Dommage pour le temps perdu, la confiance entamée et l'énergie gaspillée. *yy*

Elire une équipe

Le CRIS propose d'introduire le scrutin de liste compacte. Pour y participer, chaque liste doit comporter les noms de 7 personnes éligibles, dont 2 au moins émanant des minorités linguistiques, et obtenir le soutien de 30 parlementaires. Au premier tour, la majorité absolue est requise. Si aucune liste ne passe la barre des 50%, les deux listes qui ont obtenu le plus de suffrages s'affrontent dans un second tour. Ces deux listes sont susceptibles de changement: chacune d'elles peut accueillir au maximum trois personnes ayant figuré sur des listes éliminées au premier tour. Les listes modifiées requièrent le soutien de 45 parlementaires. La liste qui obtient le plus grand nombre de suffrages forme alors le Conseil fédéral. Tant la composition initiale que l'éventuel remaniement des listes en vue du deuxième tour résultent de négociations entre les partis et les groupes politiques, qui devraient se montrer soucieux de proposer des équipes représentatives des forces de concorde, à la fois diverses et viables.

Quand l'éthique se payait l'économie

Un ouvrage collectif, *Parlons argent*, examine les rapports changeants, sinon problématiques, entre la morale et la richesse au cours de l'histoire.

Est-il moral d'être riche et donc d'admettre qu'il existe des pauvres? Voilà une question au moins aussi vieille que la naissance du commerce, de l'écriture et des premières cités-états organisées. Un petit livre collectif, *Parlons argent*, fait le point sur ce problème, sans prétendre le résoudre. Il traite d'économie, de psychologie, d'éthique, dans une perspective clairement protestante et écarte d'emblée la vision du désir de richesse comme accaparement matériel ou thésaurisation.

L'étude des grands capitaines d'industrie du XIX^e et du XX^e siècle, de Andrew Carnegie à la famille Agnelli, montre clairement que leur but était de se rendre indépendant pour réaliser leur passion et que leur vision sociale était aussi naïve et idéaliste que celle des communistes: réaliser une société d'abondance avec des biens accessibles à tous. La richesse qu'ils ont accumulée est une conséquence presque seconde de leurs activités. Il est d'ailleurs significatif que la plupart d'entre eux ont redistribué une part non négligeable de leurs biens, à travers fondations, hôpitaux ou soutien à la création artistique. Cette situation a changé progressivement avec l'envahissement de toutes les sphères de la société par l'économie dans les cinquante dernières années et la recherche du profit à court terme.

Les contributions sur la vision de la richesse dans les textes chrétiens primitifs sont passionnantes. Daniel Marguerat souligne que dans la bible hébraïque le mot désignant

l'argent, la monnaie, provient d'une racine qui signifie désirer ardemment. Dans l'Ancien Testament, l'attachement aux biens matériels est valorisé, car il est un signe de la faveur de Dieu, mais il doit s'accompagner d'une redistribution aux pauvres sous forme d'aumône. Renversement de situation avec l'apparition du christianisme. Le récit oppose le service de Dieu et l'argent, les perçoit comme deux puissances incompatibles.

Les Evangiles définissent quatre modèles dans le rapport à l'argent qui ont influencé notre histoire et conservent toute leur importance aujourd'hui. Deux de ces modèles sont des utopies radicales: le dépouillement total qui court

des ermites syriens à l'abbé Pierre ou à mère Teresa en passant par les ordres mendiants du Moyen Age, et la communauté de biens dont Daniel Marguerat repère la trace dans la première église de Jérusalem, ainsi que chez les anabaptistes de la réforme protestante, sans parler des utopies communistes.

Les deux autres modèles, plus aisés à pratiquer, proposés par Paul, sont la collecte et le bénévolat. La collecte permet de recueillir des fonds auprès des plus riches pour le fonctionnement de l'institution et la redistribution aux pauvres, alors que le bénévolat est destiné à permettre à ceux qui en ont les moyens de consacrer du temps et du savoir-faire au service

d'autrui. Paul qui était un réaliste ne condamne pas les richesses, mais il demande que ceux qui les ont en mettent une partie à disposition.

Tout au cours de notre histoire, le rapport à l'argent et à la richesse s'est développé en référence aux modèles parfois contradictoires des récits religieux de l'origine du christianisme. Ces sources éthiques étaient à l'arrière-plan des réflexions du croyant comme de celles de l'athée. On peut se demander si aujourd'hui une continuité n'est pas brisée et si l'économie ne se développe pas hors de toute référence à autre chose qu'elle-même. *jpg*

Parlons argent, sous la direction de Daniel Marguerat, Labor et Fides, Genève, 2006.

Des abonnés pour DP

Domaine Public dépend de ses seuls abonnés. Vos versements annuels constituent l'unique ressource du journal: pas de publicité, aucun soutien d'une organisation ou d'un parti politique. Tel est le prix d'une indépendance voulue, et maintenue, depuis plus de quarante ans. L'entreprise durera aussi longtemps que vous serez au rendez-vous. Vous êtes notre capital. Parce que vous êtes convaincus de la nécessité d'une telle publication, vous restez nos meilleurs diffuseurs, en plus de nos actions promotionnelles et de notre site www.domainepublic.ch.

A vous de jouer et de nous aider à trouver de nouveaux abonnés en 2006.

La rédaction

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Alex Dépraz (ad)
Jean-Daniel Delley (jd)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Jean-Christophe Schwaab (jcs)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863,
1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

La ballade du baldaquin

La capitale fédérale couvrira la place de la gare avec un toit vitré. Le projet, accepté de justesse, a dévoilé au grand jour les disputes entre les Verts «de gauche» et «du centre».

La place de la gare principale de Berne, aux portes de la vieille ville classée à l'UNESCO, est indigne de la capitale fédérale. Le voyageur quittant la gare fraîchement rénovée se retrouve sur une place sans âme que coupe un grand axe routier et défigurent les auvents décrépis des arrêts de transports publics, lesquels s'ouvrent sur de sinistres sous-terrains.

Après bien des atermoiements, un projet de rénovation s'est imposé: un grand baldaquin de verre doit recouvrir presque toute la place dont les flux de trafic (privé et public) seront réaménagés. Après la Place fédérale, récemment libé-

rée de ses places de parc, Berne doit retrouver une place de la gare avenante. Très contesté, comme la plupart des récentes grandes réalisations urbanistiques bernoises, le baldaquin a fini par passer la rampe d'une courte tête en votation populaire. Mais en avril, un coup de frein sérieux est donné par le préfet, Alec von Graffenried: le baldaquin ne respecte pas la législation de protection du patrimoine et la ville n'obtient pas le permis de construire. Ce qui l'a poussé à déposer un recours.

Il ne pourrait s'agir que d'une banale affaire juridique, le préfet ne faisant qu'appliquer le droit de la construction. Mais, sous cette bataille légale,

couve l'affrontement de deux tendances vertes. Le baldaquin est un projet défendu par la nouvelle municipale de l'«Alliance verte et sociale» («Grünes Bündnis», Verts «de gauche»), Regula Rytz, élue l'automne passé avec 19 voix d'avance sur son concurrent de la «liste libre» (GFL, Verts «du centre»), qui se nomme... Alec von Graffenried! Lors de ces élections, la liste libre a pris l'ascendant sur les Verts de gauche au législatif municipal. Ce résultat a été confirmé par les élections cantonales d'avril de cette année (Verts de gauche en baisse, forte progression de la GFL), alors que le parti de Regula Rytz, porté par des figures d'envergure

re nationale, dont la nouvelle cheffe du groupe parlementaire écologiste et municipale sortante, Thérèse Frösch, avait jusqu'ici été dominant en ville, celui d'Alec von Graffenried étant surtout implanté dans les campagnes. A la suite de cette élection très serrée, le champion de la liste libre avait recouru contre la décision de la ville de ne pas recompter les voix, sans toutefois en contester le résultat. Ces rivalités, à l'ombre du baldaquin, se jouent avec pour toile de fond la prochaine fusion entre les deux partis verts, consommée dans le reste du canton, où des listes communes ont été présentées aux électeurs. *jcs*

Salaires

Des patrons haut de gamme

Nouveau record suisse: les chefs d'entreprises sont les mieux payés d'Europe occidentale. Kienbaum, bureau allemand de conseil en management, a réalisé une enquête auprès des entreprises comptant plus de 1000 collaborateurs. Le salaire moyen d'un CEO suisse atteint près du double de la moyenne.

Salaire annuel en francs:

Suisse	846 000
Grande Bretagne	803 000
Allemagne	720 000
Italie	434 000
Suède	425 000
France	384 000
Pays-Bas	336 000
Moyenne	434 000

L'étude, répercutée par le *Tages Anzeiger*, constate que le niveau du revenu des chefs est influencé par la taille de l'entrepri-

se, mais aussi, pour une part équivalente, par son pays d'origine. Dans l'ensemble, les patrons suisses n'ont donc pas à se plaindre, même si la moyenne de 846 000 francs par an fait pâle figure avec les revenus des Ospel, Vasella et autres Gröbel. Les deuxièmes couteaux suisses ne s'en sortent pas mal, eux non plus. Toujours en moyenne, nos cadres supérieurs gagnent 542 000 francs. C'est 180 000 francs de plus que leurs collègues européens.

Les rémunérations suisses ne récompensent pas une prise de risque particulière. La part du revenu en fonction du résultat représente 27% du total. Ce chiffre correspond à la moyenne européenne. Les patrons allemands ont un revenu plus aléatoire, car 43% de celui-ci dépend de la performance financière de l'entreprise qu'ils dirigent.

La controverse ouverte en Suisse au sujet de la rémunération des dirigeants économiques pourrait influencer le palmarès européen. L'étude allemande estime à 2,6% la hausse de revenus des patrons suisses pour l'année en cours alors que leurs homologues britanniques progresseront de 6,7%. *at*

Eugen ou les enfants au pouvoir

M*ein name ist Eugen* de Michael Steiner s'achève à bord d'un vol Swissair. Là, où s'épuisait la nostalgie de *Grounding* du même réalisateur : dans un ciel immaculé habité par les avions de l'ancienne compagnie «nationale». Nostalgie conquérante d'un temps seulement fantasmé par le cinéaste proche de la quarantaine. Alors l'horizon peut s'étirer à l'infini et remplir l'écran en cinémascope. Car Hollywood - le versant euphorique, insouciant de la mélancolie *made in Switzerland* - hante cette aventure simple comme une histoire d'enfants à la poursuite du roi des fripouilles, explorateur hors pair, bien avant Indiana Jones ou Harry Potter. Ainsi le scénario traduit, adapte, malaxe le livre à succès de Klaus Schädelin, publié en 1955 à Zurich. Frère de Heidi, vis-à-vis du petit Nicolas parisien, Eugen ravit les Suisses allemands d'après guerre comme les citoyens d'aujourd'hui adeptes du *globish*. En 50 ans, il s'en est vendu 200 000 copies. Et ça continue au

rythme d'un ou deux milliers par année. Bref un livre populaire pour une pellicule populaire.

La cavale de quatre enfants - Eugen, Franz, Edouard et Bäschli, autrement dit le conteur qui s'annonce et se raconte, le rêveur un peu casse-cou un peu don juan, le gros inusable et le petit pleurnichard, pris au jeu des caractères contraires et complémentaires, comme dans toute comédie digne de ce nom - célèbre la vitalité volcanique de l'adolescence dans la joie cinéphilie d'une production prête à tout. Lancé dans un tour de Suisse bancal - de Berne au Tessin, au cours d'un va-et-vient compulsif sur les rampes du Gothard, pour atteindre Zurich suivant une géographie du détour, à mille lieues des transversales en ligne droite, *Mein Name ist Eugen* use et abuse du cinéma. Si l'histoire piétine le vrai et le faux, le film mélange les genres, retourne les regards, contamine les formules. Le raccourci fait merveilles, le roman-photo chasse le plan séquence, l'animation envahit la chair

des comédiens, la miniature singe la nature, le ralenti se moque de sa mauvaise réputation et Zurich peut se métamorphoser en Los Angeles, le temps d'une plongée nocturne tellement, Metro Goldwin Mayer.

Et puis il y a la Suisse, impossible comme une contrefaçon. Surtout dans sa version romande, avec des langues et des accents collés à tort et à travers sur les Bernois, les Zurichois et les Tessinois qui peuplent le longmétrage. Sans parler des années soixante, cadrées au plus près du mythe - bien-être et consommation de masse au cœur des Alpes, gardiennes de la patrie - une fois gommé le pays de la surchauffe, de l'immigration, de la formule magique et de la paix du travail. Finalement, le film épouse l'action - des corps bandés et un récit pyrotechnique - et s'y tient jusqu'à la fin, multipliée, différée habilement pour faire durer le plaisir. Car nous sommes tous de grands enfants. *md*

Courrier

L'idéologie brouille l'analyse

D*omaine Public* est un journal de gauche qui s'efforce de décrire la réalité telle qu'elle est. Un positionnement assumé sur l'axe idéologique qui n'empêche pas, voire qui rend possible, l'honnêteté intellectuelle. Un peu le pendant de la *NZZ* si l'on veut. L'exercice est difficile et demande de la rigueur : il est tellement tentant de choisir les raccourcis qui confirment l'idéologie.

L'article *Ce n'est pas la régulation qui fait le chômage* (DP n° 1686) n'évite pas cet écueil. Pour démontrer sa thèse, l'auteur, Jean Christophe Schwaab, nous renvoie à une enquête de l'OCDE. Or, à première lecture, le tableau semble bien montrer que les pays qui

régulent le moins ont le chômage le moins élevé (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Suisse et Danemark). Les exceptions relevées ne font pas disparaître la corrélation.

Dans son élan, Jean Christophe Schwaab nous dit ensuite : «l'emploi est [...] influencé [...] par la politique monétaire ou la politique conjoncturelle qui jouent un rôle beaucoup plus important.» La thèse est ici que la Banque centrale et/ou le gouvernement peuvent influencer durablement sur le taux de chômage en augmentant les liquidités et/ou les dépenses publiques. Thèse aussi répandue que contestée. Le problème est que l'auteur ne prend pas la peine de tenter une démonstration,

créant une asymétrie dans son discours : d'un côté l'usage (au moins apparent) de la rationalité pour évacuer l'opinion idéologiquement inacceptable, de l'autre, l'affirmation non démontrée que les thèses idéologiquement correctes sont vraies ou, pour reprendre ses termes, «qu'elles jouent un rôle beaucoup plus important».

Voici pour ma contribution critique de lecteur fidèle. Permettez-moi un mot encore sur le fond.

Si une (grande) partie de la gauche rejette la flexibilisation des conditions contractuelles qui lient employeurs et employés, c'est parce qu'elle peine de plus en plus à appréhender l'écono-

mie dynamique. Le jeu n'est pas à sommes nulles, le gâteau nullement défini une fois pour toutes, ni en quantité, ni en qualité.

La flexibilité permet le déplacement, la fluidité : du monde agricole vers l'industriel, puis le tertiaire avec de multiples péripéties intermédiaires. On n'a pas vu beaucoup de patrons créer des entreprises prospères et durables en licenciant n'importe qui, n'importe quand, n'importe comment.

On a vu en revanche nombre d'entreprises périr en s'accrochant à un produit ou un service dépassé. Et dans ce cas, protection ou pas, les emplois n'y survivent pas.

Benoît Genecand, Genève

Swissmilk veut régler la déréglementation

La route des vaches passe par Berne où siège l'organisation faîtière des producteurs de lait, Swissmilk, appelée à les piloter vers un marché ouvert.

Swissmilk guette le Palais fédéral, sur l'autre rive de l'Aar. Lovely, la vache vedette, rumine la nouvelle politique agricole 2011 depuis le toit, avant de lui assener un coup de sabot libérateur. Au sortir de la consultation, le message du Conseil fédéral néglige les revendications de l'organisation des producteurs suisses de lait. C'est pourquoi on prend désormais le taureau par les cornes: la libéralisation d'accord, mais avec des règles claires et beaucoup de solidarité, malgré la concurrence sponsorisée par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et l'individualisme paysan tenté d'inonder le marché après trente ans de contingentement d'Etat.

Petits pas

Samuel Lüthi, directeur de Swissmilk, maudit les révolutions bureaucratiques, accouchées à l'abri d'une administration urbanisée. Il ne refuse pas l'ouverture, mais ne supporte pas le rythme que Berne veut lui imposer. Sans parler des tentations libre-échangistes, un jour dans les bras des Etats-Unis, et l'autre à la cour de l'Union européenne, au risque de plomber les revenus des producteurs. Le scénario le plus optimiste, tiré de la Politique agricole 2011, prévoit une perte de 500 millions de francs; le pire, esquissé sur fond d'accord avec les USA, pleure 1,8 milliard en moins sur les trois actuels.

Le monde est complexe, soupire-t-il. Il n'y a pas de solutions toutes faites. Étranger aux desseins visionnaires, il préfère les petits pas, enracinés dans la concertation et la conscience de classe. Il ne prononce pas le mot,

désormais enterré. Il le suggère seulement lorsqu'il évoque l'intérêt commun de la branche, le sentiment d'appartenance ou l'image, un rien fanée, des hommes et des femmes qui tirent à la même corde. Cependant, la suppression des contingents laitiers, volontaire depuis le 1^{er} mai de cette année, définitive dès 2009, attise déjà les conflits, alimente les rivalités au sein de la profession forte de 32 000 exploitations et de treize fédérations régionales.

La méfiance après la connivence

Depuis sa fondation en 1907 - elle s'appelait alors Union centrale des producteurs de lait (UCPL) - Swissmilk bétonne le prix payé aux paysans. Pour ce faire, elle devient au fil du temps et des guerres, le bras opérationnel du gouvernement, soucieux d'assurer l'approvisionnement de la population, dans la droite ligne du plan Wahlen, champion de la pomme de terre. En échange, la Confédération couvre les coûts de production et garantit les salaires. Plus tard, en 1953, avec l'Arrêté sur le statut du lait, et en 1977, lors de l'introduction du contingentement, UCPL téléguidait la mise en œuvre des mesures adoptées par le Parlement et souscrit à la réglementation imposante du marché laitier.

On comprend mieux l'amertume, sinon la déception, qui envahit la catégorie, ébranlée par des réformes parfois sourdes à leurs exigences, alors que la mondialisation menace. Proche du pouvoir pendant longtemps, plutôt bienveillant à son égard, le syndicat s'en éloigne. Le tissu d'alliances et de réciprocités s'effiloche. Il s'agit alors de rester un maillon indis-

pensable de l'économie du pays et de la chaîne alimentaire, par-dessus l'entretien du paysage. Lovely part à la conquête des consommateurs et de leur porte-monnaie. Ils doivent acheter fromages, beurre, crèmes, yaourts frappés du label «Suisse Garantie», engagés dans une sorte de référendum quotidien en faveur du secteur, contre les manœuvres du Palais et les campagnes discréditant «ces paysans assistés qui ne servent plus à rien».

La peur de la catastrophe

C'est vrai, l'ouverture des frontières fait peur. Mais Swissmilk veut assumer le changement. En revanche, la fédération désapprouve la marche forcée et le dispositif bancal conçus par les autorités qui encouragent à la fois l'immobilisme et la fuite en avant. Les paiements directs surtout enfonce les plus âgés, souvent sans héritiers, dans le statu quo avant la retraite. Innovations et restructurations incomberont ainsi aux repreneurs, après la disparition prévue de la moitié des exploitations existantes. A son tour, la levée des contingents au profit de la concurrence, au lieu de miser sur l'autorégulation, risque de saboter le prix du lait pour le bonheur des transformateurs et des distributeurs, ravis des marges encaissées sur le dos des producteurs et des consommateurs qui attendent toujours la baisse promise à l'étalage. Samuel Lüthi regrette presque le renoncement volontaire aux contingents d'un nombre important de producteurs, avant le terme de 2009. C'est le signe d'une frénésie ignorant les dangers de la surproduction dans un marché sen-

sible, affranchi des verrous qui en garantissaient la stabilité. Et, plus préoccupant, l'indice d'une solidarité à bout de souffle entre des paysans en sursis.

Des règles et de la qualité

Le lait indigène a tout à perdre d'une libéralisation sauvage, alors que la fermeture passée a perdu son sens. Encore une fois, il faut bâtir le salut et l'avenir de la branche avec pragmatisme. Swissmilk ne mène pas de croisades. Elle est disponible au compromis sur des règles - les conditions cadre - accompagnant l'évolution inéluctable du métier, dont le pays a besoin malgré la facture élevée. Et surtout, il faut faire des choix, trancher entre les produits - les fromages à pâte dure au lait cru haut de gamme, plutôt que le lait de table ou le beurre qui subit l'assaut des graisses végétales - sans relâcher la promotion de la qualité suisse. Car le lait, mieux que les céréales, résiste à la comparaison avec l'étranger. A ces conditions, Lovely peut continuer de dribbler, égale de Ronaldinho, sur le toit de la Weststrasse à Berne. *md*

Cet article a été rédigé à partir d'un entretien avec Samuel Lüthi, directeur de Swissmilk, accompagné de Daniel Koller, responsable des normes fromagères et des appellations d'origine, ainsi que des documents suivants: Rapport annuel 2005 de Swissmilk; conférence de presse à la suite de l'assemblée des délégués de Swissmilk du 12 avril 2006; *En action pour le lait suisse*, brochure éditée par Swissmilk.